

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES



**Extrait du Procès-verbal des
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

du 18 juin 2020 à 19h00

Le 18 juin 2020, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire provisoire de la **Communauté de Communes Flandre Lys**, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Dorothée Bertrand, M. Michel Dehaene, Mme Catherine Baudry, M. François-Xavier Hennéon, Mme Marie Houssin, M. Mickaël Parent, M. Aimé Delabre, Mme Stéphanie Théron-Marescaux, M. Joseph Catteau, Mme Jocelyne Durut, M. Philippe Blervaque, M. Philippe Mahieu, Mme Monique Evrard, M. Michel Bodart, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M. Philippe Brouteele, Mme Véronique Deronne, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M. Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Jean-Marc Faidutti, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Pruvost, Mme Bénédicte Brouard, M. Jean Delvallé, M. Joël Duyck, Mme Marie-France Carrez, M. Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M. Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jacques Parent, Mme Anna Di Penta, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Andréé Herdin.

Absente : Mme Sophie Caron

Membres du Bureau non comptabilisés dans le quorum, ne prenant pas part au vote :

Présents : Mme Pascale Algoët, M. Dupas

Absents excusés : M. Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye

Secrétaire de séance : M. Michel Dehaene

Administration générale : Modification du tableau des effectifs.

Par délibération du 12 décembre 2019, il a été proposé au conseil communautaire la suppression de deux postes de rédacteur (catégorie B). L'un des postes étant occupé par un agent en disponibilité, il est nécessaire de procéder à la réouverture d'un poste de rédacteur (catégorie B), puisque le poste en question doit rester ouvert pendant la période relative à la disponibilité de l'agent.

Ainsi, le tableau des effectifs est donc le suivant :

Intitulé du poste	Postes ouverts à compter du Conseil communautaire du 18 juin 2020
Filière administrative	
Attaché hors classe (A)	1
Attaché principal (A)	1
Attaché territorial (A)	6
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (B)	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (B)	0
Rédacteur territorial (B)	3
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (C)	5
Adjoint administratif (C)	5

Adjoint administratif (C) à TNC 70 %	1
<u>Filière technique</u>	
Adjoint technique principal 2ème classe	5
Adjoint technique (C)	4
<u>Filière d'animation</u>	
Adjoint d'animation (C)	1
<u>Filière médico sociale</u>	
Conseiller socio-éducatif (A)	1
Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe (A)	2
Technicien paramédical de classe supérieure (B)	2
Emploi fonctionnel de direction : Emploi fonctionnel DGS 40000-80000	1

C'est la date effective de nomination de l'agent dans le nouveau poste qui ouvre celui-ci et ferme automatiquement l'ancien – fermeture qui fera l'objet d'une actualisation du tableau des effectifs lors du Conseil communautaire qui suivra cette nomination ;
Sous réserve d'une recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité pourra être amenée à recruter un contractuel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

